

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Garéoult sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Demande de subvention Aire terrestre éducative sur la commune de Pourcieux auprès de l'Office français de la biodiversité

Délibération n° : 371-2022

Secrétaire de séance : Sophie LEMETER

Membres en exercice : 38

Membres présents : 23

Pouvoirs : 2

Excusés, absents : 13

Présents(es):

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Laetitia TREMOUILHAC

Denise REY

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGE

Michel GROS

Simone CALLAMAND

Jean-Claude HOOG

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Christian BOUYGUES

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Sophie LEMETER

Hélène VERDUYN

Virginie PHELIPPEAU

Josiane GALIZZI

Georges LUVERA

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Sébastien BOURLIN

Didier RÉAULT

Pouvoirs :

Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur, a donné pouvoir à madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes ;

Monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux, a donné pouvoir à madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes ;

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Jacques PAUL, Monsieur Hervé THEBAULT, Monsieur Vincent AYALA, Madame Céline ROUSTAN, Monsieur Gilles-olivier PAYAN, Monsieur Claude FABRE, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur François de CANSON, Monsieur Christophe MADROLLE.

Etaient également présents :

Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume

Vu La convention partenariale entre le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et l'Académie de Nice ;
 Vu la stratégie éducative du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
 Vu l'engagement du Parc dans le cadre de l'Atlas de biodiversité communal initié sur la commune de Pourcieux.

Contexte : Dans le cadre de sa mission Educative, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, ainsi que la mairie et l'école élémentaire de Pourcieux souhaitent s'engager dans un partenariat fort autour d'un projet d'Aire terrestre éducative pour l'année scolaire 2022-2023.

Ce projet d'Aire terrestre éducative se veut être complémentaire avec l'Atlas de Biodiversité Communal que la commune et le Parc naturel régional ont lancé conjointement en 2022, appelant à la mobilisation citoyenne et visant une meilleure connaissance, protection et valorisation de l'environnement local par les élèves / habitants.

Objectifs de l'action : Coordonner le projet d'Aire terrestre éducative de Pourcieux et permettre aux élèves de l'école de s'impliquer dans la connaissance et la préservation de leur environnement local.

Porteur de l'action : Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume porte la coordination et l'animation de l'Aire terrestre éducative. Cette action s'inscrit dans un partenariat entre la mairie et l'école de Pourcieux et le Parc.

Budget prévisionnel de l'action :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Intervenants spécialistes NON éligibles au financement	1 212,92		
Coûts intervenants éligibles au financement	875,75	PNR Sainte-Baume	1 720,31 €
Coûts matériel pédagogique éligible au financement	1 661,2	Office Français de la Biodiversité	2 029,56 €
TOTAL	3 749,87 €	TOTAL	3 749,87 €

A l'unanimité le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Président à effectuer une demande de subvention en fonctionnement pour action spécifique auprès de l'office français de la Biodiversité.
- ENGAGE toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme

Le Président

Michel GROS